



Carte 16 : Localisation des enjeux pour la faune
(Source : SD Environnement, ADEV Environnement)

5.5 SYNTHÈSE DES ENJEUX GLOBAUX SUR LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude ne se situe à proximité d'aucun zonage réglementaire (rayon de 5 km) : les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 8 et à 10 km à l'ouest ; il s'agit des sites FR2410002- «Beauce et vallée de la Conie» et FR2400553-« Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun ».

L'aire d'étude n'accueille aucune des sous-trames et aucun des corridors écologiques identifiés par le SRCE de la région Centre-Val de Loire.

Concernant les habitats, les inventaires ont permis de mettre en évidence l'absence d'habitats de zones humides réglementaires et d'intérêt communautaire.

Concernant la flore, aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée. Les espèces sont communes de leur habitat respectif.

Concernant les zones humides, aucune zone humide floristique et/ou pédologique n'a été identifiée.

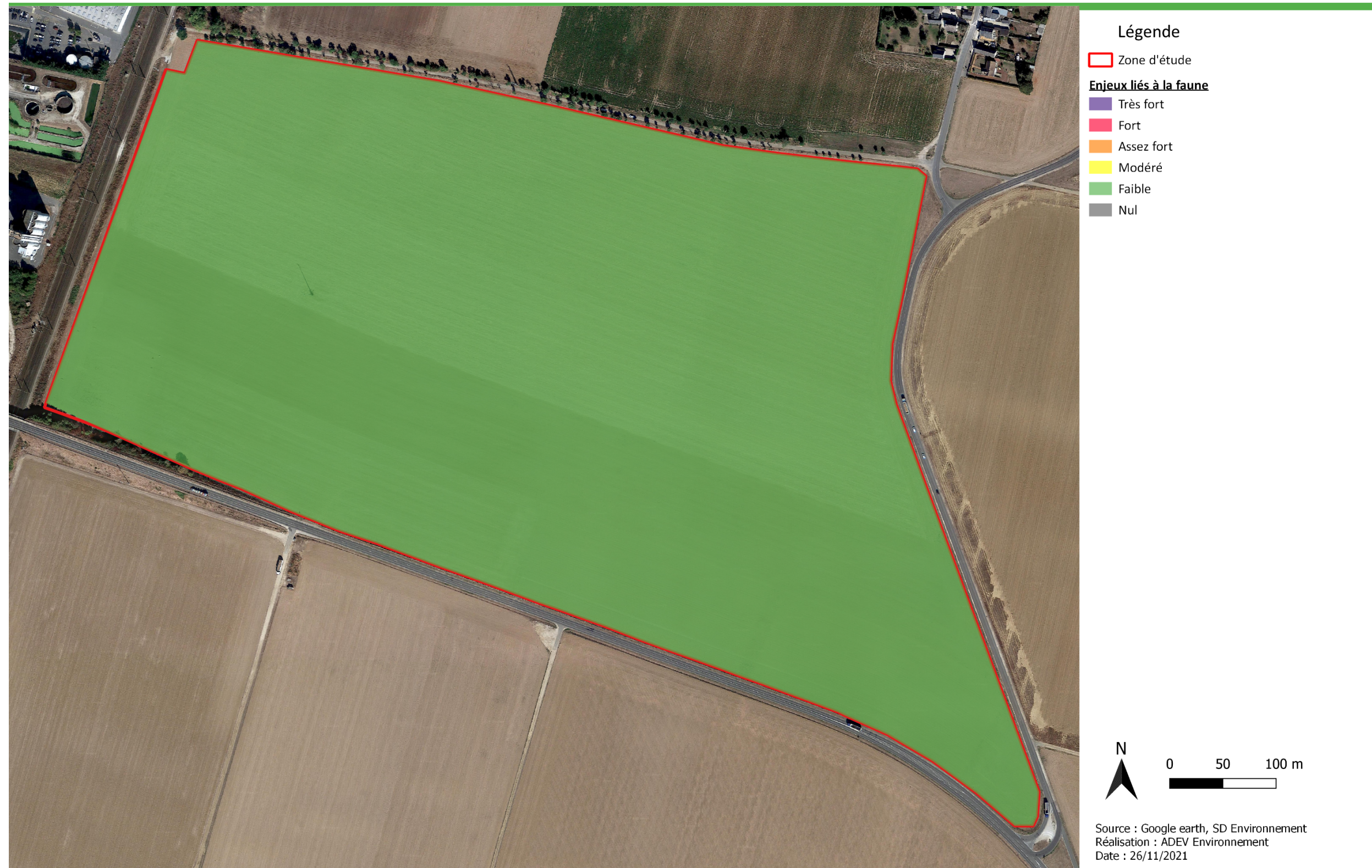
Du point de vue de la faune, la diversité spécifique et taxonomique est faible sur le site d'étude. Les espèces rencontrés sont, pour la quasi-totalité, très communes et bien réparties en France. Aucune espèce de reptile, d'amphibien, d'odonate ou d'orthoptère n'a été contactée au sein de la zone d'étude, s'expliquant par le type d'habitat et le contexte dans lequel il se trouve. Également en lien avec l'homogénéité des habitats de la ZIP, la diversité avifaunistique est faible et les espèces observées sont en majorité communes et non nicheuses. Seules deux espèces nichent sur la zone d'étude mais ne présentent qu'un faible enjeu de conservation. Le niveau global d'enjeu de conservation pour la faune est faible sur la zone d'étude.

Tableau 28 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude

(Source : ADEV Environnement)

Habitat (Code EUNIS)	Enjeux liés aux habitats	Enjeux liés à la flore	Enjeux liés aux zones humides	Enjeux liés à la faune	Enjeux globaux
I1.1	Faible	Faible	Nul	Faible	Faible

La carte suivante localise les enjeux globaux (prenant en compte l'ensemble des composantes de la biodiversité) sur la zone d'étude.



Carte 17: Cartographie des enjeux globaux sur la zone d'étude
(Source : SD Environnement, ADEV Environnement)

5.5.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE LA ZONE D'ÉTUDE

Le présent état initial permet de mettre en évidence les principales caractéristiques de la zone d'étude et de ses abords, ainsi que les enjeux identifiés en fonction des différentes thématiques environnementales abordées.

Échelle des niveaux d'enjeu présentés dans le tableau de synthèse :

Nul	Faible	Modéré	Assez fort	Fort
-----	--------	--------	------------	------

Tableau 29 : Synthèse de l'état initial de la zone de projet et de son environnement

(Source : ADEV-Environnement)

Thématique	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
MILIEU NATUREL		
Zonages écologiques	L'emprise du projet ne se trouve à proximité d'aucune ZNIEFF, site Natura 2000, ou tout autre zonage écologique.	Nul
Trame verte et bleue	Aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique des sous-trames identifiées par le SRCE Centre-Val de Loire n'est présent sur la zone d'étude ou à proximité, indiquant une potentialité de richesse écologique faible.	Nul
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Contexte non favorable aux zones humides ; Un habitat : monoculture intensive Aucun habitat caractéristique de zones humides réglementaires ; Aucun habitat d'intérêt communautaire. 	Faible
Flore	<ul style="list-style-type: none"> Aucune espèce protégée en région Centre. Aucune espèce à statut défavorable. 	Faible
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Aucune zone humide recensée ; Aucune espèce indicatrice de zones humides identifiées ; Aucun habitat caractéristique de zones humides ; Réseau hydrographique nul à proximité immédiate. 	Nul
Faune	<p>Avifaune</p> <ul style="list-style-type: none"> 28 espèces inventoriées 18 espèces protégées Aucune espèce d'intérêt communautaire 6 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. 5 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en région Centre-Val de Loire <p>Le calcul du niveau d'enjeu n'a pas permis de mettre en évidence des espèces pour lesquelles la zone d'étude représenterait un enjeu de conservation particulier.</p>	Faible

Mammifères (hors chiroptères)	<ul style="list-style-type: none"> 3 espèces inventoriées Aucune espèce d'intérêt communautaire Aucune espèce protégée au niveau national et régional Aucune avec un statut de conservation défavorable au niveau national et régional. 	Faible
Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> 3 espèces inventoriées Toutes les espèces sont protégées au niveau national. Deux espèces possèdent un statut de conservation défavorable au niveau régional (2 quasi-menacées) : la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius Une espèce possède un statut de conservation défavorable au niveau national (quasi-menacées) : la Pipistrelle de Nathusius Localisation de corridors écologiques et zones de chasse au nord et au sud de la zone d'étude, le long de la haie et de l'alignement d'arbre. Gîtes potentiels au niveau des arbres à cavités de la haie arborée au nord de la ZIP. <p>Le calcul du niveau d'enjeu n'a pas permis de mettre en évidence des espèces pour lesquelles la zone d'étude représenterait un enjeu de conservation particulier.</p>	Faible
Reptiles	<ul style="list-style-type: none"> Aucune espèce contactée 	Nul
Amphibiens	<ul style="list-style-type: none"> Aucune espèce contactée 	Nul
Invertébrés	<ul style="list-style-type: none"> 4 espèces de lépidoptères inventoriées Aucune espèce d'intérêt communautaire Aucune espèce protégée au niveau national et régional Une espèce présente un statut de conservation défavorable au niveau régional (quasi-menacée) : la Petite tortue. Aucun autre groupe d'invertébré n'a été contacté. <p>Le calcul du niveau d'enjeu n'a pas permis de mettre en évidence des espèces pour lesquelles la zone d'étude représenterait un enjeu de conservation particulier.</p>	Faible

6 ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET ET MESURES ASSOCIEES

6.1 INCIDENCE NATURA 2000

Le projet consiste en l'implantation d'une plateforme logistique sur la commune de Toury dans le département de la Eure-et-Loir (28). L'implantation de ce type d'infrastructure peut entraîner une incidence sur des sites d'intérêts tels que les sites Natura 2000. Dans l'état initial, aucune zone Natura 2000 n'était identifiée au sein des aires d'étude du projet. La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 8 km, il s'agit de la ZPS FR2410002 – « Beauce et vallée de la Conie ». Compte tenu de cet élément et du fait qu'aucune des espèces ayant permis la désignation du site ne soit présente sur la zone d'étude, la sauvegarde des populations des espèces de la zone Natura 2000 n'est pas remise en cause.

Le projet d'aménagement d'une plateforme logistique sur la commune de Toury n'aura pas d'effet négatif majeur sur les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 alentour.

6.2 ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

6.2.1 PREAMBULE SUR LA NOTION D'EFFETS CUMULES

La notion d'effets cumulés se réfère à la possibilité que les impacts temporaires ou permanents occasionnés par le projet s'ajoutent à ceux d'autres projets ou interventions passés, présents ou futurs, dans le même secteur ou à proximité de celui-ci, engendrant ainsi des effets de plus grande ampleur sur le site.

L'évaluation des effets cumulés porte sur un certain nombre de composantes environnementales correspondant aux préoccupations majeures identifiées dans le cadre de l'analyse environnementale.

La notion d'effets cumulés recouvre l'addition, dans le temps ou dans l'espace, d'effets directs ou indirects issus d'un ou de plusieurs projets et concernant la même entité (ressources, populations ou communautés humaines ou naturelles, écosystèmes, activités...). Elle inclut aussi la notion de synergie entre effets.

□ **Quels projets prendre en compte ?**

Conformément à l'article R122-5 du code de l'environnement fixant le contenu de l'étude d'impact, les projets à prendre en compte sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article R214 -6 et d'une enquête publique ;
- Ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R214-6 à R214-31 mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage.

6.2.2 PROJETS ANALYSES

Dans le cadre de cette étude, l'analyse des effets cumulés a été réalisée sur l'ensemble des communes se trouvant dans un rayon de 10 kilomètres autour de la zone du projet ce qui représente 32 communes :

- Aschères-le-Marché, Châtillon-le-Roi, Tivernon, Guilleville, Trancrainville, Boisseaux, Toury, Artenay, Ruan, Trinay, Pouprie, Janville-en-Beauce, Chaussy, Outarville, Bazoches-les-Gallerandes, Oinville-Saint-Liphard, Lion-en-Beauce, Barmainville, Fresnay-l'Évêque, Léouville, Rouvray-Saint-Denis, Baigneaux, Santilly, Neuville-en-Beauce, Oison, Greneville-en-Beauce, Dambron, Crottes-en-Pithiverais, Andonville, Erceville, Poinville, Bazoches-les-Hautes

L'analyse des documents disponibles sur les sites de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) Centre-Val de Loire a permis de faire ressortir 4 projets pouvant avoir des effets cumulés avec le projet d'aménagement d'une plateforme logistique sur la commune de Toury :

- Un parc éolien sur la commune de Tivernon (45)
- Un parc éolien sur la commune de Bazoches-les-Gallerandes (45)
- Une carrière sur les communes de Fresnay-l'Évêque et Guilleville (28)
- Une déviation 2x1 voie sur les communes de Janville, Le Puiset, Poinville et Toury (28)

□ **Parc éolien sur la commune de Tivernon (45)**

Le projet prévoit l'implantation d'un parc éolien situé sur le territoire de la commune de Tivernon dans le Loiret. Il prévoit l'implantation de six éoliennes pour une puissance totale de 21,3 MW à garde au sol réduite. Les enjeux identifiés concernent notamment l'avifaune (Busard Saint-Martin) et les chiroptères. Le parc éolien est situé à relative proximité du projet de Toury (1,3 km).

Bien que les sites soient relativement proches et que les habitats concernés soient majoritairement identiques (grandes monocultures), les espèces sensibles identifiées sur le site de Tivernon sont absentes du site du projet de Toury.

Aucun effet cumulé n'est à prévoir avec le projet de parc éolien sur la commune de Tivernon (45).

□ **Parc éolien sur la commune de Bazoches-les-Gallerandes (45)**

Le projet prévoit l'implantation de quatre aérogénérateurs de type VESTAS V90, d'une puissance unitaire de 2 MW, d'une hauteur de mât de 80 m au moyeu, d'un rotor de diamètre 90 m, soit une hauteur totale en bout de pale de 125 m sur la commune de Bazoches-les-Gallerande. Il est implanté sur une ligne nord-sud à 460 mètres à l'est et parallèlement au parc éolien de la Brière, composé d'une ligne de six aérogénérateurs. Le projet se situe très majoritairement sur un habitat de grande monoculture et de manière beaucoup plus marginale quelques boisements et prairies. En ce qui concerne la flore, les relevés botaniques, menés sur des périodes adaptées, n'ont mis en évidence aucune espèce patrimoniale. Le cortège d'oiseaux en période de nidification est particulièrement pauvre. Le dossier recense tout de même la nidification sur la zone et ses abords de sept espèces qualifiées de « patrimoniales », parmi lesquelles on peut citer le Busard Saint-Martin, le Bruant proyer, la Linotte mélodieuse, le Faucon hobereau et l'Œdicnème criard. L'enjeu lié aux oiseaux en période de nidification est qualifié à juste titre par le dossier de « modéré ». L'intérêt avifaunistique en période migratoire est encore moindre aucune espèce patrimoniale n'ayant été relevée avec un comportement de migrateur en période pré-nuptiale et les seules espèces patrimoniales observées en période post-nuptiale sont en très faible effectif et présentent un enjeu limité (Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Milan royal et Vanneau huppé). En période d'hivernage, aucune espèce patrimoniale n'a été relevée sur la zone d'implantation du projet. Une faible diversité de chiroptère a été contactée sur le site, là aussi en lien avec la typologie de l'habitat. Le niveau d'enjeu les concernant est estimé comme allant de faible à modéré. Le projet est situé à environ 6,3 km du projet de Toury.

Certaines espèces à enjeux identifiées sur le site du projet de Bazoches-les-Gallerandes sont présentes sur les deux sites (Bruant proyer et Linotte mélodieuse). Toutefois, ces dernières ne sont pas nicheuses sur le site de Toury. De plus, bien que les habitats impactés par les projets soient similaires, l'impact sur la disponibilité en habitat est considéré comme négligeable du fait de la très large représentation de ces milieux à proximité du site d'étude. Enfin, l'éloignement relativement important entre les deux sites permet de ne pas remettre en cause la sauvegarde des populations des espèces à l'échelle locale

Aucun effet cumulé n'est à prévoir avec le projet de parc éolien sur la commune de Bazoches-les-Gallerandes (45)

□ **Carrière sur les communes de Fresnay-l'Évêque et Guilleville (28)**

Le projet prévoit l'exploitation d'une carrière de calcaire d'une surface d'environ 42 ha (dont 37 ha exploitables), localisé au sud-est du département d'Eure-et-Loir, sur le territoire des communes de Fresnay l'Évêque et de Guilleville, au lieu-dit « de la Campagne du Petit Buisson » sur une durée de 30 ans. La zone d'étude se trouve au sein de la vaste zone Natura 2000 « Beauce et Vallée de la Conie », désignée au titre de la directive oiseaux. Plusieurs Znieff de type 1 (pelouses sèches calcicoles) sont présentes à un peu plus d'un kilomètre à l'est et à l'ouest du site. Aucune espèce de flore patrimoniale n'a été mise en évidence. L'étude pédologique complémentaire a permis de confirmer l'absence de zones humides. Les études ornithologiques montrent la présence marquée de l'Œdicnème criard, espèce d'intérêt européen, de l'Alouette des champs et du Bruant proyer. Le projet est situé à plus de 12km du site du projet de Toury.

Bien que certaines espèces à enjeu soit présentes sur les deux sites (Alouette des champs, Bruant proyer) la sauvegarde des populations des espèces n'est pas remise en cause à l'échelle locale du fait de l'éloignement entre les deux sites et de la grande disponibilité d'habitats similaires à proximité.

Aucun effet cumulé n'est à prévoir avec le projet de parc éolien sur les communes de Fresnay-l'Évêque et Guilleville (28)

□ **Déviations 2x1 voie sur les communes de Janville, Le Puiset, Poinville et Toury (28)**

Le projet routier consiste à créer une déviation dont la longueur des tracés, comprenant le raccordement des branches du giratoire et des voies existantes, est estimée à 7 139 mètres. Le projet entraînera la consommation de 24 hectares d'espace agricole. Le site du projet est situé à 1800 mètres du site Natura 2000 « Beauce et vallée de la Conie » placé en ZPS en lien avec l'avifaune de plaine. Au niveau du site, 12 espèces d'intérêt patrimonial fréquentent l'aire d'étude dont trois d'entre elles sont localisées à quelques kilomètres au nord du projet routier. L'essentiel des espèces patrimoniales observées ne se reproduit pas dans la zone d'étude mais la fréquente essentiellement pour l'alimentation. Ainsi, pour les espèces d'oiseaux des milieux ouverts ou semi-ouverts, l'enjeu est considéré comme modéré à fort. Concernant la flore, aucune espèce de flore patrimoniale n'est présente sur l'aire d'étude immédiate. Les expertises de terrain de la végétation et du sol n'ont pas permis d'identifier de zones humides sur l'emprise du projet. Le projet est situé à 500 m du projet du site de Toury.

Bien que les habitats et les espèces d'oiseaux impactés soient en partie identiques, la très grande disponibilité en habitats similaires à proximité directe des projets permettra de fournir suffisamment d'habitats favorables à ces espèces pour ne pas remettre en cause la sauvegarde de ces populations.

Aucun effet cumulé n'est à prévoir avec le projet de déviation sur les communes de Janville, Le Puiset, Poinville et Toury (28)

6.2.3 ANALYSE DES EFFETS CUMULES

Deux projets de parcs éoliens, un projet de carrière et un projet de déviation ont été soumis à une étude d'impact sur l'environnement. Les quatre projets ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Globalement, les rares espèces à enjeu impactées par ces projets (avifaune de plaine) possèdent une importante quantité d'habitats favorables à proximité (monocultures). Pour deux d'entre eux, les projets sont suffisamment éloignés pour ne pas menacer les espèces locales.

L'analyse des projets permet de conclure qu'aucun effet cumulé n'est attendu avec le projet d'aménagement d'une plateforme logistique sur la commune de Toury (28).

6.3 LES IMPACTS ET MESURES SUR LE MILIEU NATUREL

6.3.1 EFFETS POTENTIELS DU PROJET

6.3.1.1 EFFETS SUR LES HABITATS

Les effets négatifs du projet sur les habitats auront lieu essentiellement durant la phase des travaux :

- Destruction locale d'habitats au niveau de l'emprise des travaux ;
- Fragmentation locale des habitats ;
- Risque d'introduction d'espèces envahissantes pendant la phase de réalisation des travaux ;
- Risque de pollution accidentelle pendant la phase de réalisation des travaux, notamment par déversement et ruissellement de produits hydrocarbonés.

6.3.1.2 EFFETS SUR LA FLORE

Les effets négatifs du projet sur la flore auront lieu principalement en phase travaux :

- Destruction locale d'individus au niveau de l'emprise des travaux ;
- Dépôt de poussière sur la végétation environnante durant les travaux ;
- Risque d'introduction d'espèces envahissantes pendant la phase de réalisation des travaux ;
- Risque de pollution accidentelle d'habitats d'espèces pendant les travaux.
- Apport de pollutions chroniques (Hydrocarbure, métaux lourds, déchets...)

6.3.1.3 EFFETS SUR LES ZONES HUMIDES OU LES MILIEUX AQUATIQUES

Les effets négatifs du projet sur les zones humides et les milieux aquatiques peuvent avoir lieu au cours de la phase travaux et de la phase exploitation du projet.

En phase travaux :

- Destruction locale de zones humides et de milieux aquatiques au niveau de l'emprise des travaux ;
- Relargage de matières en suspension ;
- Risque de pollution accidentelle pendant la phase de réalisation des travaux, notamment par déversement et ruissellement de produits hydrocarbonés.

En phase exploitation :

- Risque de pollution accidentelle pendant la phase exploitation, notamment par ruissellement de produits hydrocarbonés.
- Apport de pollutions chroniques (Hydrocarbure, métaux lourds, déchets ...).

6.3.1.4 EFFETS SUR LA FAUNE

Les effets négatifs du projet sur la faune (oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles, invertébrés) peuvent avoir lieu au cours de la phase travaux et de la phase exploitation du projet.

En phase travaux :

- Destruction locale d'individus au niveau de l'emprise des travaux ;
- Destruction d'habitats d'espèces au niveau de l'emprise des travaux ;
- Perturbation/dérangement des espèces pendant les travaux ;
- Risque de pollution accidentelle d'habitats d'espèces pendant les travaux.

En phase exploitation :

- Perturbation/dérangement des espèces lié au bruit, au va et vient des véhicules et à la fréquentation humaine.

Aménagement de plateformes logistiques sur la commune de Toury (28)

Superposition du plan de masse sur les enjeux globaux



Carte 18 : Superposition du plan de masse avec les enjeux globaux du milieu naturel

6.3.2 METHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS BRUTS

Suite à l'établissement d'un niveau d'enjeux, nous pouvons définir un niveau d'impact pour les habitats, la flore et les différents groupes faunistiques (oiseaux, mammifères, chiroptères, ...).

Le niveau d'impact du projet ne peut pas être supérieur au niveau d'enjeu. Par exemple, l'effet maximal sur un enjeu modéré ne peut dépasser un niveau d'impact modéré.

Le **niveau d'impact dépend** donc du **niveau d'enjeu** que nous confrontons avec **l'intensité d'un type d'impact** sur une ou plusieurs composantes de l'état initial.

L'intensité d'un type d'impact résulte du croisement entre la sensibilité et la portée de l'impact :

- La **sensibilité aux impacts** prévisibles du projet, correspond à l'aptitude d'une espèce ou d'un habitat à réagir plus ou moins fortement à un ou plusieurs effets liés au projet. Cette analyse prédictive prend en compte la biologie et l'écologie des espèces et des habitats, ainsi que leur capacité de résilience et d'adaptation, au regard de la nature des impacts prévisibles. Autrement dit il s'agit de la capacité des espèces ou des habitats à se développer de nouveau sur le site après la perturbation du projet. Ainsi, 3 niveaux de sensibilité sont définis :
 - **Fort** : la sensibilité d'une composante du milieu naturel à un type d'impact est forte, lorsque cette composante (espèce, habitat ...) est susceptible de réagir fortement à un effet produit par le projet, et risque d'être altérée ou perturbée de manière importante, provoquant un bouleversement conséquent de son abondance, de sa répartition, de sa qualité et de son fonctionnement ;
 - **Modéré** : La sensibilité d'une composante du milieu naturel à un type d'impact est modérée lorsque cette composante est susceptible de réagir de manière plus modérée à un effet produit par le projet, mais risque d'être altérée ou perturbée de manière encore notable, provoquant un bouleversement significatif de son abondance, de sa répartition, de sa qualité et de son fonctionnement.
 - **Faible** : La sensibilité d'une composante du milieu naturel à un type d'impact est faible, lorsque cette composante est susceptible de réagir plus faiblement à un effet produit par le projet, sans risquer d'être altérée ou perturbée de manière significative.
- La **portée de l'impact**, qui est d'autant plus forte que l'impact du projet s'inscrit dans la durée et concerne une proportion importante de l'habitat ou de la population des espèces concernées. Elle dépend donc de la durée, de la fréquence, de la réversibilité ou de l'irréversibilité de l'impact, de la période de survenue de cet impact, ainsi que du nombre d'individus ou de la surface impactés, en tenant compte des éventuels cumuls d'impacts. Trois niveaux de portée sont définis :
 - **Fort** : Lorsque la surface ou le nombre d'individus ou la fonctionnalité écologique d'une composante naturelle locale (habitat, habitat d'espèce, population locale) est impactée de façon importante et irréversible dans le temps.
 - **Modéré** : Lorsque la surface ou le nombre d'individus ou la fonctionnalité écologique d'une composante naturelle locale (habitat, habitat d'espèce, population locale) est impactée de façon modérée et/ou temporaire.
 - **Faible** : Lorsque la surface, le nombre d'individus ou la fonctionnalité écologique d'une composante naturelle locale (habitat, habitat d'espèce, population locale) est impactée de façon marginale et/ou très limitée dans le temps.

Le tableau suivant permet de définir le niveau de l'intensité de l'impact en fonction de la portée et la sensibilité.

Tableau 30: Définition de l'intensité de l'impact

Portée de l'impact	Sensibilité		
	Forte	Modérée	Faible
Forte	Fort	Assez fort	Modéré
Modérée	Assez fort	Modéré	Faible
Faible	Modéré	Faible	Faible

Des impacts neutres/nul (impacts sans conséquences sur la biodiversité et le patrimoine naturel) ou positifs (impacts bénéfiques à la biodiversité et au patrimoine naturel) sont également envisageables. Dans ce cas, ils sont pris en compte dans l'évaluation globale des impacts et la définition des mesures.

Pour obtenir le niveau d'impact, nous croisons les niveaux d'enjeux avec l'intensité de l'impact. Au final, six niveaux d'impact (très fort, fort, assez fort, modéré, faible, négligeable) sont définis.

Tableau 31: Définition du niveau d'impact

Intensité de l'impact	Niveau d'enjeu				
	Très fort	Fort	Assez fort	Modéré	Faible
Fort	Très fort	Fort	Assez fort	Modéré	Faible
Assez fort	Fort	Assez fort	Assez fort	Modéré	Faible
Modéré	Assez fort	Modéré	Modéré	Modéré	Négligeable
Faible	Modéré	Faible	Faible	Faible	Négligeable

Le niveau d'impact permet de justifier les mesures proportionnelles au préjudice sur le patrimoine naturel.

6.3.3 IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LES HABITATS

□ *En phase chantier*

Les impacts bruts du projet sur les habitats auront lieu principalement durant la phase de travaux. Au cours de cette période, différents travaux provoqueront une perturbation limitée dans le temps se caractérisant par une destruction des habitats identifiés. Les travaux considérés comme très perturbants localement pour les habitats sont :

- La destruction d'habitats ouverts de type agricole ;
- La modification des communautés végétales très pauvres initialement présentes ;
- Les travaux de terrassement induisant une compaction des sols et une destruction de l'habitat en place ;
- Le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières) ;
- Les pollutions accidentelles (carburant, huile, divers fluides polluants...);
- L'introduction potentielle d'espèces invasives.

L'aménagement d'une zone logistique entraîne un aménagement complet de la zone d'étude : nouvelles voiries, bâtiments, terrassement, nouveaux espaces verts, bassins de rétention, noues...

La zone d'étude est représentée par une monoculture intensive non bocagère sans enjeu écologique. Un alignement d'arbres est présent au nord mais il est hors zone d'étude.

Les surfaces altérées et détruites sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 32 : Tableau des habitats impactés

Habitat	Dénomination	Surface présente (m ² /ml)	Surface détruite (m ² /ml)	Surface altérée (m ²)	% / superficie totale
I1.1	Monocultures intensives	365820	365820	0	100

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable en phase chantier.

Tableau 33 : Évaluation du niveau d'impact brut sur les habitats en phase chantier

Compartiment	Portée de l'impact	Sensibilité de l'impact	Intensité de l'impact	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact
Habitats	Faible	Faible	Faible	Faible	Négligeable

□ *En phase d'exploitation*

Les habitats ouverts initialement présents correspondent à des milieux agricoles sans enjeu. Aucun impact supplémentaire n'est attendu.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable en phase exploitation.

Tableau 34 : Évaluation du niveau d'impact sur les habitats en phase d'exploitation

Compartiment	Portée de l'impact	Sensibilité de l'impact	Intensité de l'impact	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact
Habitats	Faible	Faible	Faible	Faible	Négligeable

Aménagement de plateformes logistiques sur la commune de Toury (28)

Superposition du plan de masse sur les habitats



Carte 19 : Superposition du plan de masse sur les habitats identifiés

6.3.4 IMPACTS BRUTS DU PROJET SUR LA FLORE

□ *En phase chantier*

L'habitat présent sur la zone d'étude correspond à une monoculture très pauvre en espèces. Les impacts bruts du projet sur la flore sont donc à la marge.

De plus, aucune espèce protégée n'a été identifiée sur la zone d'étude.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable en phase chantier.

Tableau 35 : Évaluation du niveau d'impact brut sur la flore en phase chantier

Compartiment	Portée de l'impact	Sensibilité de l'impact	Intensité de l'impact	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact brut
Flore	Faible	Faible	Faible	Faible	Négligeable

□ *En phase d'exploitation*

Aucun impact supplémentaire n'est attendu sur la flore en phase exploitation. Le milieu étant initialement agricole, la mise en place d'espaces verts, de noues et autres espaces naturels sera bénéfique et donc positif pour l'environnement.

Compte tenu de ces éléments, l'intensité de l'impact brut est jugée faible. Si on couple cette intensité avec les enjeux sur la zone d'étude, le niveau d'impact brut est jugé négligeable à positif en phase exploitation.

Tableau 36 : Évaluation du niveau d'impact brut sur la flore en phase d'exploitation

Compartiment	Portée de l'impact	Sensibilité de l'impact	Intensité de l'impact	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact brut
Flore	Faible	Faible	Faible	Faible	Négligeable à Positif